



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 21 février 2024

Communiqué de presse

Lancement du plan France Ruralités – et notamment de son programme « Villages d'avenir » – en Tarn et Garonne

Ce mercredi 21 février 2024, Vincent Roberti, Préfet de Tarn-et-Garonne, a officiellement lancé le programme France Ruralités et notamment le dispositif « Villages d'Avenir » en Tarn et Garonne.

Annoncé le 15 juin 2023, le plan « France Ruralités » vise à répondre de manière adaptée aux besoins des territoires ruraux. Ce plan découle d'une démarche d'évaluation et de bilan lancée depuis juillet 2022 autour de l'Agenda rural. Les résultats de cette évaluation ont conduit à la création de France Ruralités, fruit d'une collaboration entre le Gouvernement et les collectivités territoriales. Son ambition est d'améliorer le quotidien des Français vivant en zone rurale.

France Ruralités s'inscrit dans un contexte d'enjeux multiples pour les ruralités : transitions écologique, démographique et numérique. 22 millions de personnes résident dans les territoires ruraux, lesquels représentent 88 % des communes (95 % dans le 82), il entend donc répondre aux besoins locaux dans leur spécificité.

1. France Ruralités se décline en quatre axes :

- donner aux collectivités les moyens d'assurer l'entretien et la valorisation des aménités rurales (à ce titre la dotation « biodiversité » augmentera pour atteindre 100 millions d'euros à partir de 2024 et les ressources environnementales des territoires ruraux seront définies et reconnues dans la loi) ;
- apporter des solutions aux Français dans les domaines de leur vie quotidienne. Il s'agit du volet « France Ruralité Solutions », qui couvre plusieurs thématiques : mobilités, vie quotidienne des élus locaux, éducation et jeunesse, attractivité et services, santé, culture, habitat et logement ;
- renforcer l'attractivité des territoires ruraux via un nouveau zonage des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), qui sera connu à l'été 2024 ;
- apporter des solutions d'ingénierie aux communes rurales pour les aider à porter leurs projets d'investissements et d'équipements : il s'agit du programme « Villages d'Avenir ».

2. Le programme « Villages d'Avenir » vise à :

- accompagner les communes lauréates dans la conception et la réalisation de leurs projets ;

- diffuser la connaissance et favoriser la mobilisation des dispositifs d'accompagnement financier ou d'ingénierie déjà mis en œuvre par l'État, ses opérateurs, les collectivités territoriales et les acteurs privés présents sur le territoire ;
- mieux assurer la prise en compte, dans la mise en œuvre de ces projets, des objectifs poursuivis par l'État et les collectivités en matière de cohésion des territoires et de transition écologique.

Le dispositif concerne les communes rurales (au sens de la typologie des ruralités de l'INSEE) de moins de 3 500 habitants. Ces communes ne doivent pas déjà être couvertes par les programmes « Action Cœur de Ville » ou « Petites Villes de Demain », également portés par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

L'accompagnement des bénéficiaires a vocation à durer, en fonction des besoins identifiés, entre 12 et 18 mois.

3. En Tarn-et-Garonne, ce sont 40 communes qui sont lauréates du programme « Villages d'avenir », rassemblant 153 projets identifiés :

Les « villages d'avenir » tarn-et-garonnais sont :

- | | |
|-------------------------|---------------------------|
| - Auty | - Larrazet |
| - Auvillar | - La-Ville-Dieu du Temple |
| - Boudou | - L'honor de Cos |
| - Bourret | - Meauzac- |
| - Bruniquel | Larrazet |
| - Castelmeyran | - Montastruc |
| - Caumont | - Montesquieu |
| - Cazals | - Montricoux |
| - Donzac | - Nohic |
| - Durfort-Lacapelette | - Piquecos |
| - Finhan | - Pommevic |
| - Gariès | - Puylaroque |
| - Génébrières | - Septfonds |
| - Golfech | - Sérignac |
| - Goudourville | - St Aignan |
| - Labarte | - St Loup |
| - Labastide du Temple | - St Nicolas de la Grave |
| - Lafitte | - Varen |
| - Laguépie | - Vazerac |
| - La Salvetat Belmontet | - Verlhac-Tescou |

A ce jour, 153 projets ont été recensés et concernent principalement les thématiques suivantes :

- Réhabilitation de bâtiments
- Transition énergétique
- Transition écologique
- Santé
- Services et commerces
- Loisirs
- Tourisme
- Sécurité routière

L'appui apporté aux villages d'avenir comprend :

- la création de deux postes de chefs de projet (la première cheffe de projet, Mme Flavie Bergounioux, a été recrutée par la préfecture et est en poste depuis le 1^{er} janvier 2024, le second chef de projet est en cours de recrutement par le CEREMA) ;
- des offres d'ingénierie financées par l'ANCT et réalisées par des cabinets d'études spécialisés ;
- de l'ingénierie sur mesure (ingénierie de l'Etat en complémentarité de l'offre locale d'ingénierie) ;
- un accompagnement dédié (appui au montage de dossiers de demandes de subventions notamment).

Des questionnaires ont été transmis aux communes lauréates en janvier dernier afin de préciser leurs projets et leurs besoins. Les premiers accompagnements commencent à se mettre en place et les premiers besoins en études spécifiques ont pu être identifiés et pourront faire l'objet de bons de commande très prochainement.